l'écho des métiers

N° 1727 - 21/04/2022

MAISON DE L'ARTISAN

www.maisondelartisan.fr

Sommaire

Page 2 :
- Plan de résilience : Ouverture du PGE résilience
- Observatoire de l'emploi et des entrepreneurs

Page 3 :
- Revalorisation du SMIC

Page 4 :
- Les formations à venir
-Produits Windows : Faille de sécurité

Représentativité: les artisans seront bien défendus

En ce moment, on renouvèle dans les caisses sociales les représentants des salariés et des employeurs.

Pour l'URSSAF, du côté des artisans, l'U2P peut compter sur deux garçons motivés et impliqués qui sauront les défendre : **l'électricien Sébastien Régnier et le bijoutier Dominique Mésange** (photo). Ils siègent au conseil d'administration de l'URSSAF et ont également été élus à l'IDIRA (commission des recours amiables).

Ils seront donc des facilitateurs pour tous les artisans qui rencontrent des difficultés avec l'URSSAF.

Côté **Caisse des Allocations Familiales**, ce sont deux autres artisans qui ont été élus il y a quinze jours : **Dominique Chanteau, plombier et Alfred Caballero, mécanicien**.

Courant mai, il faudra élire **les représentants à la CPAM,** où **siègent actuellement Patrick Pardo, mécanicien et Président de la structure et Isabelle Roux, menuisière**.

Enfin, en juin, on désignera les artisans qui siègeront aux prud'hommes dans le collège employeur et auront la lourde mission de rendre des décisions dans les litiges opposant salariés et employeurs. Ces mandats bénévoles sont essentiels pour assurer aux artisans une vraie représentativité.

Un grand merci à celles et ceux qui portent la bonne parole des entreprises de proximité dans toutes ces instances.

Dernière minute

Le Ministre de la Justice Eric Dupond-Moretti sera dans nos locaux aujourd'hui à 16h00 pour une table ronde sur l'économie de proximité à laquelle les artisans sont invités.

Social & Juridique

Plan de résilience : Ouverture du PGE résilience

Pour soutenir la trésorerie des entreprises affectées par le conflit en Ukraine, le plan de résilience prévoit le renforcement du dispositif du prêt garanti par l'Etat (PGE), instauré en mars 2020.

Le nouveau prêt garanti par l'État, intitulé résilience, est disponible à compter du 8 avril afin de soutenir les entreprises affectées économiquement par la guerre en Ukraine.

Le PGE résilience **permet de couvrir jusqu'à 15 % du chiffre d'affaires annuel moyen au cours des trois dernières années**, afin que les entreprises puissent faire face à leurs éventuelles difficultés de trésorerie.

Celui-ci interviendra en complément du PGE instauré avec la crise sanitaire qui permet, quant à lui, à une entreprise de s'endetter jusqu'à 25 % de son chiffre d'affaires. Cette précédente version reste disponible jusqu'au 30 juin 2022.

Entreprises éligibles au PGE

Les entreprises devront auto-certifier auprès de leur banque, sur une base déclarative, que leur trésorerie est pénalisée, de manière directe ou indirecte, par les conséquences économiques du conflit en Ukraine.

La distribution du PGE résilience ne prévoit **pas de critère d'éligibilité fondée sur la forme juridique de l'entreprise** (hors établissements de crédit et sociétés de financement), **sa taille ou son secteur d'activité**. Chaque demande sera examinée au cas par cas en fonction de la situation financière de l'entreprise et de son besoin de financement.

Toute demande pourra être adressée dès cette date, par les entreprises éligibles, à leur banque.

Le PGE résilience sera disponible au moins jusqu'à la fin du mois de juin 2022.

Il pourra, si le besoin se confirmait, être prorogé par loi de finances, conformément au cadre temporaire Ukraine de la Commission européenne, jusqu'au 31 décembre 2022.

Quelle forme de remboursement ?

Les bénéficiaires du PGE résilience pourront choisir les règles de remboursement et d'amortissement de leur prêt, selon les mêmes modalités que pour le PGE mis en place dans le cadre de la crise sanitaire.

Les principaux réseaux bancaires ont, par ailleurs, confirmé leur engagement de proposer ce nouveau PGE à prix coûtant sur la durée totale du prêt.

L´association GSC dévoile la 6ème édition de son Observatoire de l´emploi et des entrepreneurs

L'association GSC, créée par les organisations patronales dont l'U2P pour répondre au besoin de protection contre le chômage des chefs d'entreprise, a élaboré son observatoire en partenariat avec la société Altares.

C'est l'un des principaux enseignements de cette étude : en 2021, 28 835 chefs d'entreprise ont perdu leur activité professionnelle, un chiffre en baisse de 13,1 % par rapport à 2020, et au plus bas depuis la création de cet observatoire.

Tous les dirigeants sont concernés, peu importe la taille de leur entreprise, leur chiffre d'affaires ou encore leur forme juridique d'exercice. Les entrepreneurs à la tête de structures de moins de 3 salariés représentent plus des trois-quarts des pertes d'emploi en 2021, tandis que le recul le plus fort concerne les entreprises de plus de 50 salariés.

Une donnée à nuancer car cela fait suite à une forte hausse l'année précédente : 214 étaient concernées en 2020 contre 131 en 2021 (–38,8 %).

Les dispositifs mis en place par l'Etat permettent au secteur lié à l'hébergement, à la restauration, et aux débits de boisson de connaître des pertes d'activité en baisse de –39,2 % en 2021.

Cependant, la fin des aides et les difficultés de pouvoir d'achat des Français nécessitent de rester prudent pour l'avenir des professionnels du secteur.

Les pénuries de main d'œuvre et de matières premières ont des conséquences sur les acteurs du bâtiment : 5 972 dirigeants de la branche se sont retrouvés en situation de chômage en 2021.

Face à ces difficultés et compte tenu de la hausse actuelle des prix des carburants, l'U2P demande notamment au gouvernement d'accompagner l'acquisition par les entreprises de proximité de matériels et de véhicules plus économes en énergie.

Annonces Légales

Arrêté du 07 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 Décembre 2012 du Ministère de la culture.

CABAREST'O
SASU AU CAPITAL DE 100 €
SIÈGE SOCIAL : 32 AVENUE DE LAS ILLAS, HAMEAU DE LA PLAGE I VILLA 10
66470 SAINTE MARIE LA MER
RCS PERPIGNAN 900 908 559

L'assemblée générale extraordinaire du 01/04/2022 a décidé à compter du 01/05/2022 de :
- Modifier la dénomination sociale de la société anciennement CABAREST'O qui devient MTRAITEUR.
- Procéder à l'extension de l'objet social en ajoutant à l'article Objet social les activités suivantes : centre de formation. L'article Objet social des statuts a été modifié en conséquence.
Le reste est sans changement.
- Augmenter le capital social de 900 € par apports en numéraires en le portant de 100 € à 1 000 €. Article tous des statuts modifiés en conséquence.
Modification au RCS PERPIGNAN.

VANGENEBERG GREGORY

ANNONCES LÉGALES
PUBLIEZ VOTRE ANNONCE
04 68 34 59 34

Assurance vie : les taux les plus élevés du marché sont chez Garance !

Notre partenaire «Garance» est cité dans les revues spécialisées comme «le meilleur rendement du marché sécurisé en assurance vie» (2.75% en 2020 et 2021).

Pour toute information et étude, contacter Cendrine Bascoul au 06 63 52 19 77.

GARANCE
Garants de votre indépendance

Information Contrôles Chantiers

Actuellement des contrôles sont effectués par la DREETS et la CARSAT sur les chantiers.
Nous vous rappelons quelques points sur lesquels ces organismes portent particulièrement leur attention :

- **Carte BTP :** vérifier bien que vos salariés sont en sa possession. Cette dernière est obligatoire. Si vous ne l'avez pas, vous devez la demander sur le site UCF CIBTP
- **EPI :** vos salariés doivent être munis de leur équipement de protection
- **La sécurisation du chantier :** échafaudages et gardes corps, protections collectives
- Formations sécurité, formation travail en hauteur, habilitations électriques, autorisations de conduite…
- **Présence dans l'entreprise des documents obligatoires :** document unique d'évaluation des risques, affichages
- Hygiène sur chantier

SMIC : ça monte !

Le ministère du Travail vient d'annoncer une revalorisation du SMIC de 2,65 % à compter du 1er mai prochain.

Au-delà de la revalorisation annuelle du SMIC et d'un éventuel coup de pouce décidé par le gouvernement, le code du Travail prévoit **qu'une revalorisation doit intervenir** en cours d'année lorsque **l'indice des prix de référence a augmenté d'au moins 2 %** par rapport à l'indice constaté lors de la dernière revalorisation du SMIC, cette hausse prenant effet le premier jour du mois qui suit la publication de l'indice entraînant ce relèvement.

Ce système de revalorisation automatique protège le pouvoir d'achat des travailleurs les plus modestes afin que le SMIC progresse au moins aussi vite que l'inflation.

Selon les résultats définitifs de l'indice des prix à la consommation au mois de mars publiés par l'INSEE, l'inflation hors tabac entre novembre 2021 et mars 2022 pour les ménages du premier quintile, soit les 20% des ménages ayant les revenus les plus modestes, s'établit à **2,65 %**.

Avec cette augmentation indexée, le SMIC horaire brut passera de 10,57 euros à 10,85 euros, et le SMIC mensuel brut (pour un salarié mensualisé soumis à une durée collective du travail de 35 h hebdomadaires) passera de 1603,12 euros à 1645,58 euros.

Un décret sera prochainement publié afin que les salaires inférieurs au SMIC soient revalorisés.

L'Echo des Professions

Les formations à venir à la Maison de l'Artisan

- Couture :

- Initiation au cuir niveau 1 : **16-17 Mai 2022**
- Organisation du temps de travail : **30-31 Mai et 1er Juin 2022**

- Taxis:

- Formation continue : **07 et 08 Juin 2022**
- Formation continue : **20 et 21 Septembre 2022**

- Bâtiment :

- QUALIPAC : **13 au 17 Juin ou 12 au 16 Septembre**
- Habilitation élec BR-B1V exécutants : **20-21-22 Avril 2022**
- Audit énergétique en FOAD (distanciel) : **21-22 Avril 2022**
- Manipulation fluides frigorigène : **04 au 13 Mai et test le 20 Mai 2022**
- QUALIPV BAT: **18-19-20 Mai 2022**
- DEPANNAGE & ENTRETIEN POELES A GRANULES : **23-24-25 Mai 2022**
- Dépannage CLIM : **08-09-10 Juin 2022**
- FEEBAT RENOVE : **29-30 Juin et 01 Juillet 2022**
- SAVOIR ISOLER LES COMBLES : **06-07 Juillet 2022**
- Manipulation fluides frigorigène : **10 au 07 Juillet et test le 08 Juillet 2022**
- Manipulation fluides frigorigène : **10 au 13 Octobre et test le 14 Octobre 2022**

Faille de sécurité critique dans les produits Windows

Une faille de sécurité critique a été corrigée dans un des protocoles d'accès à distance des systèmes d'exploitation Microsoft Windows et Windows Server (protocole RPC).

L'exploitation de cette faille peut permettre la prise de contrôle à distance des équipements concernés et le vol, voire la destruction, d'informations confidentielles par des cybercriminels.

Systèmes concernés

Windows 7, 8.1, 10 et 11

Windows RT 8.1

Windows Server 2008, 2012, 2016, 2019, 2022 et 20H2

Mesure à prendre

Mettre à jour au plus vite les équipements concernés avec les correctifs de sécurité mis à disposition par Microsoft.

Besoin d'assistance ?

Vous pouvez trouver sur Cybermalveillance.gouv.fr des prestataires de proximité susceptibles de vous apporter leur soutien dans la mise en œuvre de ces mesures.

Petites Annonces

DIVERS

➔ Vends font de commerce de couture (32m carré) avec équipement à St Estève. Prix: 30 000 euros. Contact : gonzalezfrancoisecouture@gmail.com

➔ Vends salon de coiffure à Salses, entièrement équipé, très bon emplacement. 20k€. Infos au 06.22.15.18.78

➔Vend fdc coiffure mixte dans agréable village en plein développement à 13km de Perpignan. 0 travaux. Bon CA bonne rentabilité.15K€. Infos 0644283868.

EMPLOI

➔ Personne en recherche d'emploi d'auxiliaire ambulancier. Contact : 06 12 85 63 94

➔ Personne en recherche d'emploi chauffeur taxi. Secteur Aspres et alentours. Contact : 06 10 85 32 35

La caution des professionnels SOCAMA
BANQUE POPULAIRE DU SUD
MAAF PRO
GARANCE Garants de votre indépendance
AG2R LA MONDIALE
ViaSanté MUTUELLE
Groupama MÉDITERRANÉE la vraie vie s'assure ici

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE
Édité par l'UNION ARTISANALE
MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne
BP 59912 - 66962 PERPIGNAN
Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05
Internet : www.maisondelartisan.fr
Commission paritaire 0221G87631 / I.S.S.N. 0993 2682
Directeur de la publication : Isabelle ROUX
Impression réalisée par
UNION ARTISANALE - PERPIGNAN
dépot légal : 2ème trimestre 2022
Tirage : 2000 exemplaires